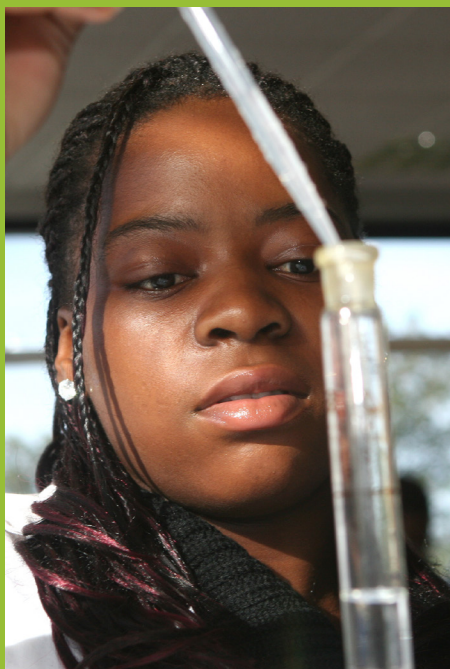




**ACADÉMIE  
DE NANTES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



REPÈRES PÉDAGOGIQUES

# REPÈRES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION



# Sommaire

<b>L'habilitation à pratiquer le contrôle en cours de formation</b>	05
---	----

---

<b>Les aspects réglementaires</b>	05
-----------------------------------	----

---

Les grands principes	05
Un dossier d'évaluation pour chaque candidat	06
Le référentiel du diplôme : le document de référence	06
L'accompagnement des maîtres d'apprentissage	07

<b>Les aspects pédagogiques</b>	08
---------------------------------	----

---

Deux objectifs visés... Pour une meilleure qualité de l'évaluation	08
Évaluer en CCF implique pour le formateur...	08
Structurer l'organisation pédagogique	08
Planifier les activités pédagogiques durant toute la formation	09
Suivre les acquis des apprentis au CFA et en entreprise	09



# L'habilitation à pratiquer le Contrôle en cours de formation

La décision d'habilitation à mettre en œuvre le Contrôle en cours de formation (CCF) en vue de l'obtention d'un CAP, Bac pro, BMA, MC, BTS est prononcée par le recteur d'académie, après étude de la demande d'habilitation par les corps d'inspection.

En application de l'arrêté du 17 juin 2020, l'habilitation est valable 5 ans pour un diplôme et un site de formation.

Afin que ces habilitations puissent être délivrées en temps utile, les demandes doivent être adressées à la MCPA selon la procédure académique.

Le CFA constitue un dossier de demande d'habilitation à pratiquer le CCF et tient à disposition des corps d'inspections compétents, les informations suivantes pendant toute la durée de l'habilitation :

- La composition et la qualification de l'équipe pédagogique de l'organisme de formation.
- L'organisation pédagogique de la formation en centre ou en établissement et en entreprise.
- Les modalités de mise en œuvre du contrôle en cours de formation.

## Régulation du dispositif

- Vérification de la conformité de la mise en œuvre du CCF pendant la période d'habilitation.  
Retrait possible de l'habilitation délivrée pour des raisons dûment motivées, et notamment au regard de défaillances signalées par les jurys de délibération des diplômes concernés ou les corps d'inspection.
- Possibilité d'organisation de commissions d'harmonisation par le corps d'inspection.  
Vérification des niveaux d'exigence et de difficulté des différentes situations d'évaluation.  
Vérification des notes proposées au regard des critères et des indicateurs clairement formalisés.

## Les aspects réglementaires

Tous les diplômes professionnels comportent deux modalités d'évaluation certificative d'égale valeur en vue de leur délivrance :

- Le contrôle terminal par épreuves ponctuelles.
- Le Contrôle en cours de formation.

## Les grands principes

L'évaluation s'effectue par sondage probant, et uniquement pour les compétences citées dans chaque épreuve contrairement au contrôle continu (évaluation de toutes les compétences, tout au long de la formation).

L'évaluation est effectuée par les formateurs qui ont en charge les apprenants. Leurs propositions de notes sont transmises au jury d'examen sans procédure d'harmonisation excepté si elle est imposée dans le règlement d'examen. Le jury peut modifier les notes.

La certification s'effectue au fur et à mesure que les compétences sont atteintes par l'apprenant dans le respect des indications de calendrier précisées dans les règlements d'examens.

## Toutes les réponses aux questions d'ordre réglementaire sur Éduscol

- Doit-on archiver le dossier d'évaluation ?
- Doit-on convoquer les candidats ?
- Que faire en cas d'absence d'un candidat ?
- Qui gère les propositions de note ?
- ...

## Un dossier d'évaluation pour chaque candidat

Chaque situation d'évaluation est formalisée par des documents intégrés dans le dossier du candidat.

- Conservé dans le site de formation pendant un an après la session d'examen.
- Présente les compétences évaluées, les documents de problématisation, les consignes, les critères d'évaluation et le barème.
- Contient les productions écrites du candidat avec l'analyse du travail par le formateur ainsi que la proposition de note.

## Le référentiel du diplôme : le document de référence

Les diplômes professionnels de l'Éducation nationale décrivent les compétences professionnelles et générales, ainsi que les savoirs et connaissances qui leur sont associés.

Ils respectent une même architecture comprenant :

Arrêtés publiés avant la rentrée 2019	Arrêtés publiés avec mise en œuvre à partir de la rentrée 2019
Référentiel des activités professionnelles	Tableau de synthèse Activités - Compétences – Unités
Référentiel de certification du domaine professionnel : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compétences.</li> <li>• Savoirs associés.</li> </ul>	Référentiels des activités professionnelles et de compétences : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Référentiel des activités professionnelles.</li> <li>• Référentiel de compétences et savoirs associés.</li> </ul>
Modalités de certification : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Unités constitutives du diplôme.</li> <li>• Règlement d'examen.</li> <li>• Définition des épreuves.</li> </ul>	Référentiel d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Unités constitutives du diplôme.</li> <li>• Règlement d'examen.</li> <li>• Définition des épreuves.</li> </ul>
Périodes de formation en milieu professionnel	Période de formation en milieu professionnel
Tableau de correspondance entre épreuves ou unités de l'ancien et du nouveau diplôme.	Tableau de correspondance entre épreuves ou unités de l'ancien et du nouveau diplôme
<p>Liens vers les <a href="#">programmes et référentiels</a>.</p> <p><a href="#">Programmes et ressources pour la voie professionnelle</a>.</p> <p><a href="#">BO n° 35 du 26 septembre 2019</a> : unités générales du CAP et modalités d'évaluation en enseignement général.</p> <p><a href="#">BO n° 26 du 25 juin 2020</a> : grilles d'évaluation.</p> <p><a href="#">Arrêté du 17 juin 2020</a> fixant les unités générales du bac pro et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves pour la session 2020.</p>	

La conception des situations d'évaluation relève de l'équipe pédagogique. La durée des situations d'évaluation ne dépasse pas la durée de l'épreuve ponctuelle. L'évaluation s'appuie sur des activités conduites au CFA et/ou en entreprise.

**C'est le règlement d'examen de chaque spécialité qui détermine, pour chaque catégorie de candidat, les unités générales ou professionnelles évaluées par CCF et celles évaluées sous forme ponctuelle.**

En enseignement professionnel, l'évaluation est conduite à partir des activités professionnelles réalisées par le candidat durant le cycle de formation.

En enseignement général, les modalités sont définies par diplôme. Des [fiches de synthèse](#) sont disponibles sur le site académique.

L'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la filière veille au bon déroulement de l'examen et plus particulièrement à la conformité des situations d'évaluation retenues pour la certification.

Quelques exemples de modalités d'évaluation selon les diplômes mises en œuvre par l'enseignant/formateur :

<b>Exemple 1 : Évaluation par sondage probant : le formateur conçoit des situations d'évaluation</b>	<b>Exemple 2 : Le formateur base son évaluation sur un suivi des compétences</b>
<p>Concevoir une ou plusieurs situations d'évaluation pour une même unité.</p> <p>Organiser l'évaluation des apprenants dès qu'ils maîtrisent l'ensemble des compétences constitutives de l'unité.</p> <p>Planifier l'évaluation des apprenants qui rencontrent des difficultés à la fin de la période prévue.</p>	<p>Prendre appui sur la valorisation des activités réalisées par l'apprenant au cours de sa formation.</p> <p>Effectuer des "bilans de compétences" réguliers sous la forme de points intermédiaires.</p> <p>Trouver collectivement un point d'accord sur une zone de notation commune par profil en fin de formation.</p>

<b>Exemple 3 : Le formateur évalue l'apprenti conjointement avec le maître d'apprentissage</b>	<b>Exemple 4 : Le formateur évalue une démarche de projet</b>
<p>Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel.</p> <p>Un avis formulé par le maître d'apprentissage sur les activités réalisées en entreprise. La note est mise conjointement par le MA et le formateur.</p> <p>Élaboration et présentation orale d'un rapport s'appuyant sur les activités réalisées en entreprise.</p>	<p>Concevoir une réalisation à caractère industriel, en mode projet (validé par l'inspecteur).</p> <p>Évaluation en cours de projet et lors d'une revue de projet finale.</p> <p>Présentation orale, de la revue de projet, réalisé à l'aide d'un support numérique pendant le dernier semestre.</p>

## L'accompagnement des maîtres d'apprentissage

Il est nécessaire de mettre en place des actions d'information et de formation à l'attention des maîtres d'apprentissage afin de leur permettre d'être efficaces dans la formation et dans l'évaluation :

- Connaissance du référentiel.
- Définition des tâches professionnelles réellement réalisées dans l'entreprise.
- Élaboration conjointe des annexes pédagogiques (contrat de co-formation, tableau stratégique de formation,...).
- Évaluation, appropriation, co-construction des grilles d'évaluation.

## Les enjeux pédagogiques de l'alternance

### L'enjeu fondamental

- Le transfert des savoirs, des savoir-faire, des savoir-être de la situation de "formation" à la situation de "production" et inversement.

### L'action fondamentale du professeur, du formateur

- Décontextualiser les apprentissages et permettre à l'apprenant de les recontextualiser à bon escient et à sa propre initiative.

### Une nécessaire individualisation et différenciation

- La formation en milieu professionnel relève forcément d'un parcours individuel du fait.
  - De la variété des situations professionnelles vécues en entreprise sur lesquelles le formateur n'a pas la main.
  - Des profils d'apprenants variés (parcours, style d'apprentissage, ...).

# Les aspects pédagogiques

## Deux objectifs visés... Pour une meilleure qualité de l'évaluation

Rendre plus proche la formation et l'évaluation

- Prendre en compte la progression de l'apprenant.
- Donner du sens à l'évaluation.
- Motiver l'apprenant en formation.
- Impliquer l'ensemble des acteurs participant à la formation.

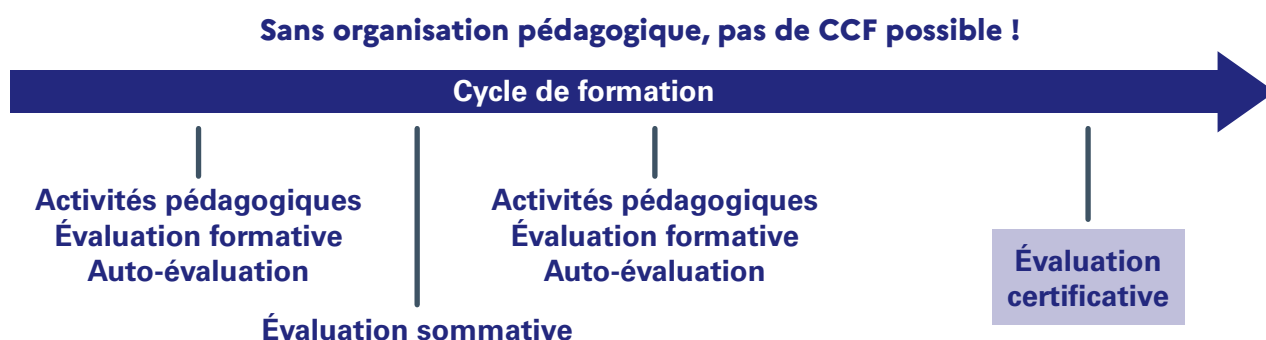
Diversifier les modes d'évaluation

- Prendre en compte la progression de l'apprenant
- Diversifier les situations de formation
- Évaluer à l'oral, à l'écrit...
- Évaluer des compétences en milieu professionnel

## Évaluer en CCF implique pour le formateur...

- D'intégrer l'évaluation au processus de formation de façon à ne pas l'interrompre.
- D'adapter sa démarche d'évaluation aux modalités d'évaluation de l'unité certificative.
- D'assurer la continuité du processus de formation : le formateur organise et planifie sa formation sur la totalité du cycle afin de couvrir l'ensemble des compétences du référentiel et des programmes.

Cette planification intègre les séquences de formations ainsi que l'ensemble des évaluations y compris certificatives dans le cadre du CCF.



### Ce qui impose

- Une organisation pédagogique structurée
- Une planification des activités pédagogiques durant toute la formation
- Un suivi des acquis au CFA et en entreprise

## Structurer l'organisation pédagogique

Le CFA a la responsabilité pédagogique de la formation.

Il s'agit de :

- Repérer les activités professionnelles et les compétences inscrites au référentiel des activités professionnelles et de certification.
- Identifier les possibles lieux de formation pour ces activités/compétences et le potentiel de formation de chacun d'entre eux : centre de formation, employeur, autres lieux possibles considérant notamment la mobilité européenne ou internationale.
- Formaliser le plan de formation à l'aide des outils de l'alternance (contrat de co-formation, plan global de formation ou plan stratégique de formation, plan de formation multimodal).



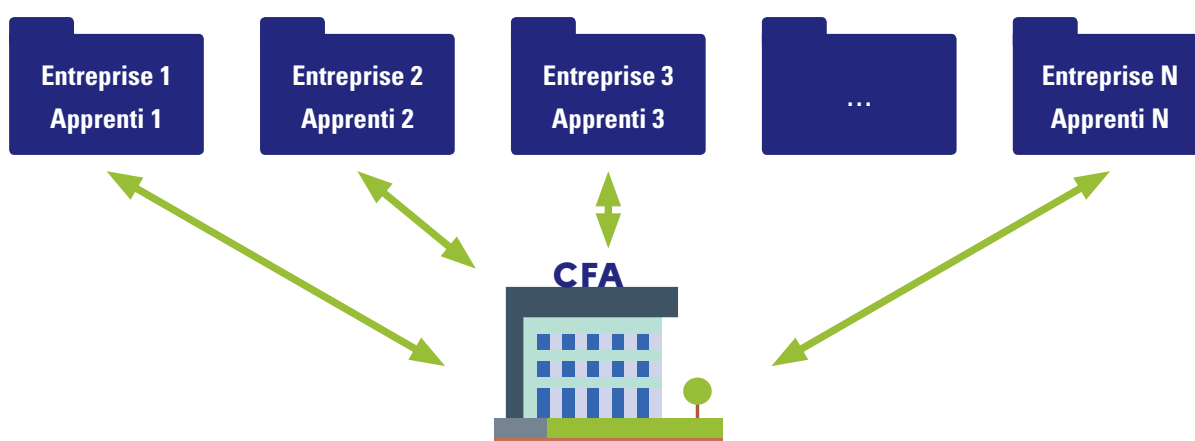


## Planifier les activités pédagogiques durant toute la formation

- Travailler les complémentarités entre les lieux de formation (opportunités, limites et contraintes).
- Prendre en compte et réinvestir les activités et compétences menées en entreprise.
- Installer des allers/retours entre les lieux de formation par l'intermédiaire du livret d'alternance, des fiches navette...
- Installer une relation professeur/formateur et maître d'apprentissage régulière, permettant de réajuster le plan de formation défini lors de la phase de contractualisation.

## Suivre les acquis des apprentis au CFA et en entreprise

L'hétérogénéité des apprenants et la variété des situations de production vécues en entreprise justifient le recours à des pratiques de différenciation pédagogique et d'individualisation des parcours. Le mixage de publics engendre une spécificité supplémentaire dans les temps et rythmes d'apprentissage.



Le CCF n'est pas une succession de plusieurs examens, identiques pour tous : les candidats en formation sont évalués dès qu'ils maîtrisent l'ensemble des compétences correspondant à la situation faisant l'objet du CCF. Ainsi, l'évaluation simultanée de l'ensemble des candidats en formation ne peut être envisagée que si tous sont réputés avoir atteint le niveau requis pour l'évaluation, ou ont reçu la formation correspondante en fin de période réglementaire prévue pour l'évaluation.

La mise en place d'un suivi des acquis permet de déterminer le moment de l'évaluation certificative. Il permet également d'agir sur l'organisation pédagogique de la classe, par exemple pour :

- Inscrire le parcours de chaque apprenti dans le cadre d'une dynamique collective, l'appuyer sur une meilleure connaissance de ses acquis et de ses besoins d'apprentissage.
- Accompagner l'apprenti, le rendre acteur de son parcours de formation, s'assurer qu'il atteint le niveau de maîtrise attendu pour l'ensemble des compétences visées par le métier.
- Fixer des repères de progressivité dans le temps (nature et complexité des activités) pour appréhender l'évaluation comme un outil au service de ses apprentissages.
- Intégrer l'évaluation au processus de développement des compétences de l'apprenti.

### Mettre en œuvre une démarche suivi

Des questions à se poser	<ul style="list-style-type: none"><li>• Faut-il garder des traces de l'activité des apprenants ?</li><li>• Quel lien avec les périodes en entreprise ?</li><li>• Quelles "traces" de l'activité retenir et comment les obtenir ? Écrites ? Orales ? Visuelles ?</li><li>• Comment avoir accès aux situations de travail en entreprise ?</li></ul>
Des pratiques pédagogiques adaptées	<ul style="list-style-type: none"><li>• Un positionnement initial de l'apprenti.</li><li>• Des positionnements par observation - retour réflexif.</li><li>• Des feed-back apprenti-formateur et/ou apprenti-groupe projet.</li><li>• Une exploitation des situations professionnelles au retour d'entreprise.</li><li>• Des entretiens d'explicitation.</li></ul>
Des outils à construire	<ul style="list-style-type: none"><li>• Des fiches activités support à la restitution du vécu.</li><li>• Des échelles descriptives pour définir des repères de progressivité.</li><li>• Des outils de suivi pour garder trace de la progression de l'apprenti.</li></ul>



Mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage - MCPA  
mcpa@ac-nantes.fr  
T 0272 566512

Maquette et mise en page (Daep)  
janvier 2021